

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 avril 2002
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 29 avril 2002, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Veillez trouver ci-joint un exposé des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la Chine en juillet 2001 (voir annexe). Cet exposé a été établi sous ma responsabilité à la suite de consultations avec les membres du Conseil de sécurité, conformément à la note du Président du Conseil (S/1997/451) datée du 12 juin 1997, et ne doit pas être considéré comme représentant l'opinion du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) **Wang Yingfan**



Annexe à la lettre datée du 29 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Exposé des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la Chine (juillet 2001)

Introduction

En juillet, sous la présidence de l'Ambassadeur Wang Yingfan, Représentant permanent de la Chine, le Conseil de sécurité a examiné un certain nombre de questions importantes concernant notamment la Sierra Leone, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Burundi, la Somalie, la Guinée-Bissau, l'Afghanistan, le Timor oriental, la Géorgie, le Liban et le Kosovo (République fédérale de Yougoslavie). Grâce à la coopération de ses membres et à l'appui du Secrétariat, le Conseil a organisé ses travaux d'une manière pratique et rationnelle, accordant, comme il se doit, la priorité à certaines questions de premier plan sans pour autant négliger d'autres questions inscrites à son ordre du jour.

Durant ce mois, le Conseil a tenu huit séances publiques et 12 consultations plénières. Il a également tenu des réunions avec les pays fournissant des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP), à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG). Le Conseil a adopté six résolutions et deux déclarations du Président. À la demande et avec l'assentiment des membres du Conseil, le Président, à l'issue de ces consultations officielles, a fait neuf déclarations de presse sur divers sujets (voir appendice). Immédiatement après les consultations officielles, la présidence a informé les États Membres qui ne sont pas membres du Conseil. Sur son site Web (<www.china-un.org>), la présidence a publié régulièrement et dans les meilleurs délais le programme de travail provisoire du Conseil et rendu compte des activités menées en juillet.

Afrique

Burundi

Le 17 juillet, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires

politiques, M. Kieran Prendergast. Celui-ci leur a rendu compte des faits nouveaux intervenus au Burundi, en mettant l'accent sur l'action menée par le Facilitateur, M. Nelson Mandela, les dirigeants régionaux et les parties burundaises concernées en vue de parvenir à un accord sur un gouvernement de transition au Burundi dans le cadre de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha. Les membres du Conseil ont salué les efforts déployés par le Facilitateur et accueilli avec une vive satisfaction sa proposition de dispositions relatives à un gouvernement de transition au Burundi. Ils ont demandé instamment aux groupes armés au Burundi de suspendre les hostilités et de se rallier au processus de paix. Le Président a fait une déclaration à la presse à l'issue de ces consultations.

Le 25 juillet, les membres du Conseil ont entendu un nouvel exposé du Secrétaire général adjoint qui leur a annoncé que le quinzième Sommet régional, tenu à Arusha le 23 juillet, avait approuvé les dispositions proposées par le Facilitateur pour un gouvernement de transition au Burundi. Les membres du Conseil se sont félicités de cette proposition et ont salué les efforts déployés par le Facilitateur et les dirigeants de la région pour promouvoir le processus de paix. Ils ont appelé toutes les parties en présence au Burundi à souscrire à la proposition du Facilitateur et à mettre en place le gouvernement de transition dans les délais prévus. Le Président a fait une déclaration à la presse à l'issue de ces consultations.

République démocratique du Congo

Le 18 juillet, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, M. Kamel Morjane. Celui-ci a exprimé un optimisme prudent quant à la situation générale dans le pays, indiquant que le processus de paix demeurerait fragile et que le point de non-retour à la guerre n'était pas encore atteint. Il a informé les membres du Conseil que, dans l'est du pays, les activités hostiles menées par des groupes armés continuaient de faire peser une lourde menace sur le processus de paix. Il a souligné la

nécessité d'obtenir dans les plus brefs délais l'application du processus de désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation des groupes armés ainsi que le retrait complet de toutes les forces étrangères du territoire congolais. Il a également informé les membres du Conseil que la MONUC bénéficiait d'une coopération satisfaisante de la part du Gouvernement de la République démocratique du Congo. Les membres du Conseil ont souscrit à son analyse de la situation et souligné la nécessité de suivre de près l'évolution de la situation de manière à promouvoir le processus de paix, notamment en ce qui concerne le processus de désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation, la cessation de l'assistance aux groupes armés, le retrait des forces étrangères et la démilitarisation de Kisangani, etc.

Le 24 juillet, le Conseil a tenu une séance publique sur la situation en République démocratique du Congo en présence du Secrétaire général et de son Représentant spécial. Le Secrétaire général a souligné que deux questions majeures revêtaient une importance particulière pour le processus de paix et devaient être traitées d'urgence, à savoir le développement du dialogue intercongolais et la mise en application dans les meilleurs délais du processus de désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation par tous les groupes armés. Il a exprimé l'espoir que le Conseil redoublerait d'efforts pour contribuer à l'instauration de la paix en République démocratique du Congo. M. Morjane a souligné la nécessité de poursuivre les efforts en faveur du processus de désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation, du retrait de toutes les forces étrangères et de la démilitarisation complète de Kisangani. Il a également fait ressortir la nécessité de soutenir l'action menée par le Facilitateur, M. Katumile Masire, à l'appui du dialogue intercongolais et d'aider au redressement économique et à la reconstruction du pays. Le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2001/19), par laquelle il s'est félicité des progrès réalisés jusqu'à présent dans le processus de paix en République démocratique du Congo et a appelé toutes les parties au conflit à remplir leurs engagements et à appliquer intégralement l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka ainsi que l'ensemble des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Conseil a également félicité le Représentant spécial du Secrétaire général pour son travail exceptionnel et pour la contribution inestimable

qu'il avait apportée au processus de paix en République démocratique du Congo.

Les représentants de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de la Namibie, du Zimbabwe et de la Belgique (en sa qualité de présidente de l'Union européenne) ont participé à cette réunion et ont fait des déclarations.

République centrafricaine

Le 6 juillet, les membres du Conseil ont entendu un exposé du général Amadou Toumani Touré, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, et examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation dans ce pays (S/2001/660). Ils ont condamné la tentative de coup d'État du mois de mai et le meurtre du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité à Bangui. Ils ont appelé au respect des droits de l'homme, à la réconciliation nationale et au dialogue politique et invité la communauté internationale à accroître son assistance à la République centrafricaine. Le Président a fait une déclaration à la presse à l'issue de ces consultations.

Le 17 juillet, le Conseil de sécurité a tenu une séance officielle et a adopté une déclaration du Président sur la République centrafricaine (S/PRST/2001/18).

Guinée-Bissau

Le 10 juillet, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétariat et examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation en Guinée-Bissau ainsi que les activités menées par le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2001/622 et Corr.1). Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui aux efforts déployés par le Gouvernement et le peuple bissau-guinéens pour promouvoir la réconciliation nationale, renforcer les institutions démocratiques et améliorer les relations avec les pays voisins. Ils se sont également déclarés préoccupés par l'instabilité politique, économique et sociale et par les tensions observées le long de la frontière avec le Sénégal. Ils ont appelé la communauté internationale à contribuer généreusement à la promotion de la paix et de la stabilité en Guinée-Bissau. Le Président a fait une déclaration à la presse à l'issue de ces consultations.

Sierra Leone

Le 5 juillet, les membres du Conseil ont tenu des consultations officieuses afin de procéder au troisième examen des mesures imposées par la résolution 1306 (2000). Ils ont également entendu un exposé de l'Ambassadeur Anwarul Karim Chowdhury (Bangladesh), Président du Comité créé en application de la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone, sur l'application de ces mesures. Les membres du Conseil se sont félicités de l'adoption d'un régime de certification des diamants en Guinée et ont exprimé leur soutien aux efforts suivis déployés par la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les pays de la région pour mettre au point un régime régional de certification. Ils ont souligné qu'une bonne stratégie de gestion des gisements de diamants était essentielle pour assurer la viabilité du processus de paix et le développement futur de la Sierra Leone. Ils ont réaffirmé leur intention de continuer à suivre de près l'application et l'efficacité des mesures instituées par la résolution 1306 (2000). Le Président a fait une déclaration à la presse à l'issue de ces consultations.

Somalie

Le 11 juillet, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétariat sur la situation en Somalie et sur la crise humanitaire que continue de subir la population somalienne en raison du conflit. Les membres du Conseil ont appelé tous les groupes armés en Somalie à déposer les armes et à engager un dialogue pacifique avec le Gouvernement national de transition. Ils ont encouragé le Gouvernement national de transition à montrer la voie à suivre et ont demandé instamment à la communauté internationale de se mobiliser en faveur de la population somalienne, notamment en répondant à l'appel global interinstitutions des Nations Unies pour la Somalie pour 2001. Le Président a fait une déclaration à la presse à l'issue de ces consultations.

Asie

Afghanistan

Le 19 juillet, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Kenzo Oshima, qui a présenté le rapport du

Secrétaire général sur les répercussions humanitaires des mesures imposées à l'Afghanistan par les résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000) (S/2001/695). Les membres du Conseil ont pris acte des conclusions et recommandations figurant dans ce rapport, et notamment du fait que les sanctions n'avaient que des répercussions limitées sur la situation humanitaire et que la détérioration de cette situation était principalement due à la prolongation du conflit. Ils ont exprimé leur intention d'examiner cette question à intervalles réguliers. Le Président a fait une déclaration à la presse à l'issue de ces consultations.

Le 30 juillet, le Conseil de sécurité a tenu une séance officielle et a adopté à l'unanimité la résolution 1363 (2001), dans laquelle il a prié le Secrétaire général de créer, dans un délai de 30 jours, un mécanisme de suivi permettant d'assurer la mise en oeuvre effective des mesures imposées par les résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000).

Timor oriental

Le 30 juillet, le Conseil a tenu une séance publique consacrée à l'examen du rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) (S/2001/719). Le Représentant spécial du Secrétaire général et Administrateur transitoire du Timor oriental, M. Sergio Vieira de Mello, a informé les membres du Conseil de l'évolution récente de la situation au Timor oriental, des efforts déployés par l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) pour assurer que la transition s'y effectue sans heurt et des progrès accomplis par le processus de « timorisation ». M. José Ramos-Horta, membre du Cabinet de transition du Timor oriental chargé des affaires étrangères, a également fait une déclaration. Les membres du Conseil et les représentants d'autres États Membres intéressés ont pris la parole durant la séance. Ils se sont félicités des progrès accomplis par les Est-Timorais et l'ATNUTO en vue d'assurer l'indépendance et la démocratie au Timor oriental. De nombreux membres ont souligné la nécessité de maintenir une présence et une assistance internationales substantielles au Timor oriental après son accession à l'indépendance.

Géorgie

Le 25 juillet, les membres du Conseil ont tenu des consultations officieuses pour examiner le rapport

du Secrétaire général sur la Géorgie (S/2001/713). Dans son exposé, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, a fait observer que la situation dans la région était généralement calme, mais que la situation sécuritaire dans la zone relevant de la responsabilité de la MONUG laissait à désirer du fait de la violence constante qui y sévissait et de la recrudescence des activités menées par des groupes armés illégaux dans le district de Gali. Il a estimé que la prorogation du mandat de la MONUG serait un facteur capital de stabilisation de la zone de conflit.

Le 31 juillet, le Conseil a tenu une séance officielle et a adopté à l'unanimité la résolution 1364 (2001), par laquelle le mandat de la MONUG a été prorogé pour une nouvelle période de six mois.

Moyen-Orient

Iraq

Les 2 et 3 juillet, les membres du Conseil ont tenu des consultations officieuses afin d'examiner un projet de résolution concernant la reconduction du programme « pétrole contre nourriture » pour l'Iraq. Le 3 juillet, le Conseil a tenu une séance officielle et adopté à l'unanimité la résolution 1360 (2001), par laquelle il a décidé de reconduire le programme pour une nouvelle période de 150 jours à compter du 4 juillet 2001.

Liban

Le 3 juillet, le Département des opérations de maintien de la paix a fourni aux membres du Conseil des informations concernant des échanges de tirs récents dans le sud du Liban. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par les violations de la Ligne bleue et ont appelé à réduire la tension et à respecter intégralement la Ligne. Ils ont exprimé l'espoir que les parties concernées feraient preuve de retenue afin d'éviter que la situation ne se dégrade encore. Le Président a fait une déclaration à la presse à l'issue de cette réunion.

Le 12 juillet, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur la question de la cassette vidéo enregistrée par des soldats de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) après

l'enlèvement de trois soldats israéliens par le Hezbollah en octobre 2000.

Le 25 juillet, les membres du Conseil ont tenu des consultations officieuses afin d'examiner le rapport du Secrétaire général sur la FINUL (S/2001/714). Le Secrétaire général adjoint a informé les membres du Conseil de l'évolution de la situation sur le terrain. Les membres du Conseil se sont déclarés vivement préoccupés par les violations persistantes de la Ligne bleue. Ils ont exprimé leur appui à la prorogation du mandat de la FINUL proposée par le Secrétaire général dans son rapport.

Le 31 juillet, le Conseil a tenu une séance officielle et a adopté à l'unanimité la résolution 1365 (2001), par laquelle le mandat de la FINUL a été prorogé jusqu'au 31 janvier 2002.

Europe

Croatie

Le 10 juillet, les membres du Conseil se sont réunis en consultations officieuses pour examiner le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP) (S/2001/661). Ils ont également entendu un exposé du Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, qui a confirmé que la situation dans la zone de responsabilité de la MONUP était demeurée stable et calme en général, et que la Croatie et la République fédérale de Yougoslavie avaient repris leurs pourparlers sur leur différend relatif à la péninsule de Prevlaka. Il a souligné qu'il importait que soit renouvelé le mandat de la MONUP afin que celle-ci puisse aider à assurer la stabilité de la zone. Le 11 juillet, le Conseil s'est réuni en séance officielle et a adopté à l'unanimité la résolution 1362 (2001) par laquelle il a prorogé le mandat de la MONUP pour une nouvelle période de six mois.

Kosovo (République fédérale de Yougoslavie)

Le 26 juillet, le Conseil a consacré une séance publique à la situation au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie). Le Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a fait le point de l'application de la résolution 1244 (1999) et décrit les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Les membres du Conseil ont axé leur débat sur les préparatifs des élections dans

l'ensemble du Kosovo, la situation sur le plan de la sécurité et les mesures de confiance, notamment à Mitrovica. Ils ont réaffirmé qu'il importait d'appliquer effectivement les conclusions de la mission que le Conseil avait effectuée au Kosovo en juin. Ils se sont déclarés satisfaits des efforts déployés par la MINUK pour mettre en oeuvre la résolution 1244 (1999) et ont encouragé la Mission à prendre de nouvelles mesures en vue de mettre fin au trafic illégal d'armes entre le Kosovo et l'ex-République yougoslave de Macédoine et de créer des conditions telles que toutes les personnes déplacées puissent revenir chez elles en toute sécurité, de façon à garantir l'inscription sur les listes électorales et la participation aux élections de tous les groupes ethniques. Ils ont aussi encouragé la MINUK à poursuivre sa coopération avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie.

Des déclarations ont également été faites par les représentants de la Belgique (en qualité de présidente en exercice de l'Union européenne) et de la République fédérale de Yougoslavie.

Appendice

Déclarations faites à la presse par le Président du Conseil de sécurité en juillet 2001

La situation dans le sud du Liban (3 juillet)

Les membres du Conseil de sécurité se déclarent préoccupés par les récents événements survenus dans le sud du Liban. Ils lancent un appel à réduire les tensions et à respecter intégralement la Ligne bleue ainsi que la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban. Ils espèrent que les parties concernées feront preuve de retenue afin d'éviter que la situation ne se dégrade encore. Ils expriment leur appui aux activités de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) ainsi qu'aux efforts déployés par le Secrétaire général et son Représentant spécial.

Sierra Leone (5 juillet)

Le 5 juillet 2001, les membres du Conseil de sécurité ont tenu des consultations officieuses conformément au paragraphe 15 de la section A de la résolution 1306 (2000), en vertu duquel le Conseil procédait à son troisième examen des mesures imposées par le paragraphe 1 de la résolution.

Les membres du Conseil ont entendu un exposé du Président du Comité des sanctions concernant la Sierra Leone, l'Ambassadeur Chowdhury du Bangladesh, qui portait sur l'application de ces mesures. Ils se félicitent des progrès signalés par le Président du Comité des sanctions.

Les membres du Conseil réaffirment l'importance qu'ils continuent d'attacher à la résolution 1306 (2000), qui est au centre des efforts que le Conseil déploie pour rétablir la paix en Sierra Leone et dans la région. Ils soulignent qu'il importe que tous les États appliquent rigoureusement les mesures prévues par la résolution, comme celle-ci leur en fait l'obligation.

Les membres du Conseil soulignent que le régime sierra-léonais de certification est un outil essentiel dans la lutte contre le trafic illicite de diamants sierra-léonais. Ils accueillent avec satisfaction les rapports indiquant que ce régime a déjà un effet positif. Cet effet est attesté par l'augmentation du volume de diamants passant entre les mains du gouvernement. Les membres du Conseil se félicitent de l'adoption d'un régime de certification des diamants en Guinée et appuient les efforts suivis déployés par la Communauté

des états d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les pays de la région pour mettre au point un régime régional de certification. Les membres du Conseil soulignent que tant les pays importateurs que les pays exportateurs de diamants se doivent d'appliquer sans réserve la résolution 1306 (2000), et réaffirment qu'il importe de rompre le lien qui existe entre vente de diamants et achat d'armements.

Les membres du Conseil notent que le processus de paix en Sierra Leone est sur le point d'entrer dans une phase cruciale, car la MINUSIL et le Gouvernement ont commencé à se déployer dans les zones productrices de diamants. Ils attendent avec intérêt de recevoir de nouvelles informations du Gouvernement sierra-léonais, notamment sur la façon dont il entend administrer les gisements de diamants. Les membres du Conseil soulignent qu'une bonne stratégie de gestion de ces gisements de diamants est essentielle pour assurer la viabilité du processus de paix et le développement futur de la Sierra Leone.

Les membres du Conseil réaffirment qu'ils ont l'intention de continuer à suivre de près l'application et l'efficacité des mesures instituées par la résolution 1306 (2000).

République centrafricaine (6 juillet)

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du général Touré, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, et examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation dans ce pays. Les membres du Conseil expriment leur soutien aux efforts déployés par le général Touré et par le Secrétaire général ainsi qu'aux activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine.

Les membres du Conseil soulignent qu'il est indispensable de réduire la pauvreté et de mettre fin à la violence pour rétablir la paix et la stabilité en République centrafricaine et dans l'ensemble de la région.

Les membres du Conseil condamnent la tentative de coup d'État du mois de mai et le meurtre du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de

sécurité commis hier à Bangui, et adressent leurs condoléances à la famille de la victime.

Les membres du Conseil lancent un appel en faveur du respect des droits de l'homme, de la réconciliation nationale et du dialogue politique en République centrafricaine.

Les membres du Conseil invitent la communauté internationale à accroître son aide à la République centrafricaine et soulignent que l'aide internationale serait plus efficace si elle était appuyée par les réformes structurelles voulues.

Les membres du Conseil sont prêts à poursuivre l'examen de la situation en République centrafricaine avec l'intention d'adopter une déclaration du Président dans les meilleurs délais.

République démocratique du Congo (6 juillet)

Les membres du Conseil de sécurité se déclarent préoccupés par certaines informations récentes selon lesquelles le Gouvernement de la République démocratique du Congo continue de maintenir des positions au-delà de la ligne de désengagement; le Front de libération du Congo (FLC) n'a pas encore tenu son engagement de replier avant le 1er juin 2001 ses troupes sur les positions approuvées; et le Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-Goma) n'a pas retiré ses forces de Kisangani et a fait obstacle aux activités de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Les membres du Conseil lancent donc un appel à toutes les forces pour qu'elles se replient de toute urgence sur les positions approuvées. Les membres du Conseil expriment l'espoir que cette question pourra être réglée par le biais des institutions créées par l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et que toutes les parties à cet accord honoreront les engagements qu'elles ont souscrits entre elles et auprès de la communauté internationale.

Les membres du Conseil se déclarent préoccupés par la menace que font peser sur le processus de paix les activités de groupes comme les ex-Forces armées rwandaises/Interahamwe, le Front pour la défense de la démocratie (FDD) et les Forces nationales de libération (FLN) et rappellent à toutes les parties, y compris au Gouvernement de la République démocratique du Congo, que conformément à la résolution 1355 (2001)

et aux autres résolutions du Conseil de sécurité, elles doivent cesser immédiatement d'apporter quelque appui que ce soit à ces groupes.

Les membres du Conseil invitent donc toutes les parties à manifester concrètement leur adhésion au processus de désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation, ainsi qu'aux processus de désengagement et de retrait, en mettant fin à tout appui aux groupes armés, en fournissant toutes les informations nécessaires à la MONUC et en corrigeant tous les écarts existant entre les positions actuellement occupées et celles que stipulent les plans de désengagement approuvés.

Guinée-Bissau (10 juillet)

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du Directeur de la Division Afrique II au Département des affaires politiques, M. Youssef Mahmoud, sur la situation en Guinée-Bissau. Ils ont pris note du rapport du Secrétaire général (S/2001/622) sur la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

Les membres du Conseil réaffirment leur appui aux efforts déployés par le gouvernement et par le peuple bissau-guinéen pour promouvoir la réconciliation nationale, renforcer les institutions démocratiques afin de préserver l'état de droit face à la montée des tensions tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, et améliorer les relations avec les pays voisins.

Les membres du Conseil se déclarent préoccupés par les tensions observées le long de la frontière avec le Sénégal, par l'instabilité politique, économique et sociale et par l'impuissance du gouvernement, faute de ressources, à poursuivre la restructuration des forces armées et le programme de démobilisation et de réinsertion.

Les membres du Conseil expriment également leur préoccupation face au détournement de fonds importants du Trésor national et notent avec satisfaction les mesures prises par le Président Yala et par l'Assemblée nationale pour faire la lumière sur ce genre de pratiques.

Les membres du Conseil demandent à nouveau à la communauté internationale de continuer d'aider la Guinée-Bissau dans ses efforts de redressement

économique et de reconstruction, notamment en fournissant une aide d'urgence pour permettre au gouvernement de répondre aux besoins les plus élémentaires de la population. Ils encouragent les institutions de Bretton Woods à poursuivre leur action positive en Guinée-Bissau. Ils invitent la communauté internationale à contribuer généreusement à la promotion de la paix et de la stabilité en Guinée-Bissau.

Les membres du Conseil félicitent le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau d'avoir facilité le lancement de projets de consolidation de la paix tendant à renforcer les institutions démocratiques, à soutenir l'état de droit et à défendre les droits de l'homme. Ils réaffirment leur soutien au Représentant du Secrétaire général, M. Samuel C. Nana Sinkam.

Somalie (11 juillet)

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du Secrétariat et pris note avec préoccupation de la situation en Somalie et de la crise humanitaire que continue de subir la population somalienne en raison du conflit.

Les membres du Conseil appuient la position de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) concernant la Somalie et réaffirment que la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays doivent être pleinement respectées.

Les membres du Conseil continuent d'appeler tous les groupes armés en Somalie à déposer les armes et à engager un dialogue pacifique avec le Gouvernement national de transition.

Les membres du Conseil encouragent le Gouvernement national de transition à montrer la voie à suivre, en particulier en intensifiant les efforts visant à faciliter – de façon souple et pragmatique – un dialogue constructif avec les groupes qui n'ont pas participé au processus de paix d'Arta.

Les membres du Conseil demandent instamment aux pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), aux pays voisins de la Somalie en particulier, ainsi qu'aux autres pays intéressés, de coordonner les efforts qu'ils déploient à l'appui du processus de paix.

Les membres du Conseil renouvellent leur appel aux États voisins à s'abstenir de toute action qui serait préjudiciable au processus de paix, y compris au dialogue politique et à la réconciliation nationale. Ils soulignent qu'il importe d'appliquer intégralement l'embargo sur les armes à destination de la Somalie imposé aux termes de la résolution 733 (1992).

Les membres du Conseil demandent instamment à la communauté internationale de se mobiliser en faveur de la population vulnérable de Somalie, notamment en répondant généreusement à l'appel global des Nations Unies en faveur de la Somalie pour 2001.

Burundi (17 juillet)

Les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Kieran Prendergast.

Les membres du Conseil accueillent avec une vive satisfaction la proposition faite par le Facilitateur, M. Nelson Mandela, concernant la période de transition prévue dans l'Accord d'Arusha.

Les membres du Conseil engagent toutes les parties à donner leur accord à une proposition qui marque un progrès décisif dans le processus de paix, et invitent tous les États de la région à l'appuyer; ils demandent instamment aux signataires de l'Accord d'Arusha et au Comité de suivi de l'application de l'Accord de faciliter le fonctionnement des institutions de transition.

Les membres du Conseil demandent de nouveau instamment aux groupes armés de suspendre les hostilités. Ils demandent également à tous les États de la région de mettre fin à tout appui militaire à ces groupes et d'exercer leur influence sur eux, conformément aux dispositions du paragraphe 11 de la résolution 1355 (2001) du Conseil.

Les membres du Conseil soulignent la nécessité d'une assistance économique et humanitaire de la part de la communauté internationale, une fois que le gouvernement de transition aura été constitué et en tenant compte des conditions de sécurité dans l'ensemble du pays.

Afghanistan (19 juillet)

Les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Kenzo Oshima, qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur les répercussions humanitaires des mesures imposées par les résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000) du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil ont examiné ce rapport. Ils prennent acte des conclusions et recommandations qui y figurent, et notamment du fait que les sanctions n'ont que des répercussions limitées sur la situation humanitaire et que la détérioration de cette situation est principalement due à la prolongation du conflit.

Les membres du Conseil notent que, de manière générale, le mécanisme d'exemptions pour raisons humanitaires au régime des sanctions fonctionne correctement. Ils se félicitent des efforts que ne cesse de déployer le Comité des sanctions pour le rendre plus efficace.

Les membres du Conseil se déclarent préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire; ils appellent la communauté internationale à continuer à faire de généreuses contributions; et ils soulignent la nécessité d'assurer la sécurité du personnel humanitaire et le bon déroulement des opérations humanitaires.

Les membres du Conseil se déclarent prêts à examiner la question à intervalle régulier. Le Conseil et le Secrétariat continueront de s'employer à mettre au point une stratégie d'ensemble.

Burundi (25 juillet 2001)

Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait un exposé aux membres du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil de sécurité se félicitent de l'annonce d'un accord sur un gouvernement de transition au Burundi et apportent leur soutien aux efforts déployés par le Facilitateur, M. Nelson Mandela, et les dirigeants de la région des Grands Lacs.

Les membres du Conseil expriment l'espoir que toutes les parties au Burundi souscriront à l'accord et mettront sur pied le gouvernement de transition dans les délais prévus.

Les membres du Conseil lancent de nouveau un appel pressant aux groupes armés pour qu'ils cessent immédiatement les hostilités et se joignent au processus de paix en cours.

Les membres du Conseil invitent la communauté internationale à apporter son aide au gouvernement transitoire lorsque celui-ci aura été formé.